

CIRCULAIRE

CONCERNANT LES

BIBLIOTHEQUES DE PAROISSE,

ETC., ETC., ETC.

MONTRÉAL, LE 25 AOUT 1868.

MONSIEUR,

Je m'empresse de faire publier sur le *Nouveau Monde* le Règlement de l'*Association Catholique de St. François de Sales pour la défense et la conservation de la foi*, dont je vous ai parlé pendant la retraite. Je vous autorise à ériger cette Association, dans votre Paroisse, en attendant que je puisse le faire d'une manière plus régulière, par un Décret canonique en forme; ce qui exige que je m'entende auparavant avec l'Administration générale de Paris.

En nous associant à cette grande et belle œuvre, nous accomplirons une de nos résolutions de retraite, et nous donnerons à la foi et à la piété de notre bon peuple un aliment substantiel et délicieux, qui le prémunira contre les dogmes de la séduction et de la tiédeur qui sont des maux fort à craindre dans ces jours mauvais.

Je ferai reproduire, comme je vous l'ai dit, sur le *Nouveau Monde*, l'excellente brochure de Mgr. de Ségur, intitulée: *L'Œuvre de St. François de Sales.—Explications et Réponses*, etc., qui font connaître les précieux avantages de cette Association.

M. le Chanoine Fabre a été nommé Directeur de la nouvelle Œuvre, qui s'introduit dans le Diocèse, avec pouvoir de s'adjoindre autant de Sous-Directeurs qu'il jugera nécessaire d'établir. Vous pourrez en conséquence vous mettre en rapport avec ce Monsieur qui, lui-même, va ouvrir sans délai une correspondance avec le Secrétariat Général de Paris.